



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2015



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le mardi 7 avril 2015 immédiatement après la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge, soit à 19 h 37, à la salle du conseil de l'hôtel de ville à laquelle sont présents Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. les conseillers Denis Charette, Daniel Forget, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse Mme Déborah Bélanger.

La directrice générale, Mme Julie Godard, et la greffière adjointe, Mme Lise Cadieux, sont aussi présentes.

Mme Nicole Bouffard, trésorière, et Mme Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, sont également présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 37.

120/07-04-15

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent apporter les modifications suivantes à l'ordre du jour :

➤ Ajournement des items suivants au 27 avril 2015 à 17 h :

- D.1 Appel d'offres – Disposition des biens immobiliers excédentaires de la Ville – Vente de biens immobiliers
- D.5 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 – Mandat professionnel à une firme d'arpenteurs en génie civil pour les relevés des composantes et la production des plans d'ensemble des réseaux
- K.1 Renouvellement du bail pour la location du restaurant et du bar au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR)
- K.2 Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés (MADA) pour l'aménagement d'un parc intergénérationnel au Parc de la Gare

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié, à savoir :

A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2015
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 23 mars 2015 sur les premiers projets de règlements numéro 252 et 254 et sur les projets de règlements numéro 251, 253 et 255

Période de questions du public



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2015

A.1 DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES ET PIIA

1. Dérogation mineure numéro 2015-40002
(rue L'Annonciation Sud)

B GESTION FINANCIÈRE

1. Appropriation du surplus pour des infrastructures éventuelles
2. Rapport financier de la Ville pour l'exercice financier 2014 incluant le rapport du vérificateur externe – Dépôt et approbation
3. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de mars 2015
4. Travaux de construction d'un nouveau réservoir pour le réseau d'alimentation d'eau potable dans le secteur L'Annonciation et autres travaux – Approbation des comptes soumis sur le règlement d'emprunt numéro 230

C GESTION ADMINISTRATIVE

1. Retrait du « Club de ski de fond des Six Cantons » à titre d'assuré additionnel sur la police d'assurance de la Ville
2. Renouvellement de l'entente de partenariat pour le déploiement au Québec de bornes de recharge pour véhicules électriques
3. Comités et commissions – Modification à la résolution numéro 430/17-11-14
4. Lettre d'entente numéro 2012-2016/22 avec le syndicat concernant la modification d'heures lors des jours fériés chômés et payés de la personne salariée affectée au Service des travaux publics
5. Modification du poste « inspecteur en bâtiment et environnement »

D CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

1. Appel d'offres – Disposition des biens immobiliers excédentaires de la Ville – Vente de biens immobiliers – **reporté**
2. Appel d'offres – Disposition de biens matériels excédentaires de la Ville
3. Appel d'offres numéro 2014-04 – Conciergerie d'édifices municipaux pour la période du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2015 – Prolongation du contrat pour la période du 1^{er} au 30 juin 2015
4. Services d'une agence de sécurité – Octroi de contrat
5. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 – Mandat professionnel à une firme d'arpenteurs en génie civil pour les relevés des composantes et la production des plans d'ensemble des réseaux – **reporté**
6. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 – Mandat professionnel à une firme d'ingénieurs-conseils pour la rédaction du plan d'intervention
7. Contrat de services de fourrière pour le contrôle des chiens

E AVIS DE MOTION

F ADOPTION DES RÈGLEMENTS

1. Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement relative au Règlement numéro 250 décrétant des travaux sur des chemins et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts
2. Adoption du second projet de Règlement numéro 252 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage
3. Adoption du second projet de Règlement numéro 254 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. Approbation de l'entente de services aux sinistrés entre la Ville et la Société canadienne de la Croix-Rouge

H TRANSPORT ROUTIER

1. Modification aux tarifs applicables par Transport adapté et collectif des Laurentides pour les services de transport adapté
2. Installation d'un lampadaire à l'intersection de la montée du Lac-Castor et de la route 117
3. Projet des quatre (4) voies de la route 117 entre Labelle et Rivière-Rouge – Position de la Ville quant au tracé
4. Appropriation du surplus accumulé pour une réparation majeure de la benne quatre (4) saisons d'un camion du secteur Sainte-Véronique

I HYGIÈNE DU MILIEU

1. Appropriation du fonds de roulement pour l'achat et l'installation d'une clôture pour protéger le champ d'épuration du bâtiment de la plage du Village-relais dans le secteur Sainte-Véronique



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2015

J URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

1. Dépôt d'une demande d'aide financière à la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement – Projet « Mon école, ma vie, mon arbre » dans le noyau villageois

K LOISIRS ET CULTURE

1. Renouvellement du bail pour la location du restaurant et du bar au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) – **reporté**
2. Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés (MADA) pour l'aménagement d'un parc intergénérationnel au Parc de la Gare – **reporté**
3. Appropriation du surplus accumulé pour une aide financière supplémentaire à la Société de développement commercial (SDC) de Rivière-Rouge
4. Adoption du plan d'action de l'année 2 de la Politique familiale
5. Entente d'utilisation de « Campin.ca » pour les réservations en ligne du Camping Sainte-Véronique
6. Reconnaissance d'un organisme aux fins du Programme d'assurance de dommages offert par l'intermédiaire de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)

L DIVERS

1. Demande d'appui – Abolition du Fonds de soutien aux territoires en difficultés
2. Moratoire sur l'installation des boîtes postales communautaires par Postes Canada

Période de questions du public

M LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, remercie les membres du conseil qui l'ont remplacée lors de séances ou de comités durant son absence.

Étant donné la particularité du paragraphe o) de l'article 4.3 du second projet de Règlement numéro 252 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage, qui est présenté à la séance pour adoption, Mme la mairesse mentionne que la Ville a reçu plusieurs courriels ou lettres de citoyens du secteur Sainte-Véronique qui sont contre la garde d'animaux (chiens de traîneaux) dans le Parc régional du réservoir Kiamika.

Mme la mairesse donne l'information aux personnes présentes en rapport avec le paragraphe o) de l'article 4.3 du premier et du second projet de Règlement numéro 252 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage, lequel paragraphe vise la garde d'animaux (chiens de traîneaux) associée à une activité récréotouristique dans le Parc régional du réservoir Kiamika ... ». Mme la mairesse invite les citoyens à poser des questions à ce sujet; Mme la mairesse et Mme Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, répondent aux questions adressées par le public.

Les citoyens demandent le retrait de ce paragraphe du second projet de règlement numéro 252. Le conseil confirme que ce paragraphe « o » sera retiré du second projet de règlement numéro 252 lors de son adoption à la présente séance.



No de résolution
ou annotation

121/07-04-15

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2015

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2015

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2015 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2015 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière.

ADOPTÉE

122/07-04-15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE LE 23 MARS 2015 SUR LES PREMIERS PROJETS DE RÈGLEMENTS NUMÉRO 252 ET 254 ET SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS NUMÉRO 251, 253 ET 255

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 23 mars 2015 sur les premiers projets de règlements numéro 252 et 254 et sur les projets de règlements numéro 251, 253 et 255 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 23 mars 2015 portant sur :

- le projet de Règlement numéro 251 modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats;
- le premier projet de Règlement numéro 252 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage;
- le projet de Règlement numéro 253 modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction;
- le premier projet de Règlement numéro 254 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement;
- le projet de Règlement numéro 255 modifiant le Règlement numéro 239 concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

soit adopté tel que préparé par la greffière adjointe, Mme Lise Cadieux.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.



No de résolution
ou annotation

123/07-04-15

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2015

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES ET PIIA

DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2015-40002

CONSIDÉRANT que la mairesse a invité l'assistance à faire valoir leurs commentaires ou leur opposition relativement à la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire ou aucune opposition n'a été présenté à l'égard de la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que cette demande concerne le lot 19 et une partie du lot 18 du cadastre officiel du Village de L'Annonciation situés sur la rue L'Annonciation Sud, soit le matricule numéro 9941-64-4377;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur la construction d'un établissement de restauration sans l'obligation d'un minimum de 50% de la capacité d'accueil en place assise à l'intérieur du bâtiment projeté sur la rue L'Annonciation Sud;

CONSIDÉRANT que le demandeur désire construire un établissement de restauration rapide (patate frite) sans place assise;

CONSIDÉRANT que la propriété se localise dans la zone COM-12;

CONSIDÉRANT que cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme et qu'elle ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins compte tenu de leur localisation;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-09/15.03-10 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 10 mars 2015 recommandant au conseil municipal d'accepter la dérogation mineure avec une condition;

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter la construction d'un établissement de restauration sans l'obligation d'un minimum de 50% de la capacité d'accueil en place assise à l'intérieur du bâtiment sous la condition suivante :

- ceinturer et revégétaliser la rive afin d'éviter que celle-ci ne soit utilisée par les visiteurs;

le tout conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur.

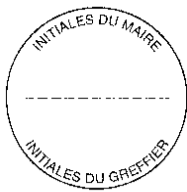
ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE

124/07-04-15

APPROPRIATION DU SURPLUS POUR DES INFRASTRUCTURES ÉVENTUELLES

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2015

Que le conseil affecte un montant de 200 000 \$, en provenance du surplus libre de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité, pour des infrastructures éventuelles de la Ville.

ADOPTÉE

RAPPORT FINANCIER DE LA VILLE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014 INCLUANT LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE – DÉPÔT ET APPROBATION

Mme Nicole Bouffard, trésorière, dépose et présente en résumé le rapport financier annuel consolidé, incluant le rapport du vérificateur externe, pour la Ville de Rivière-Rouge pour l'exercice financier 2014, terminé le 31 décembre 2014, tel que préparé par M. Daniel Tétreault, comptable agréé.

NOTE : *Mmes Nicole Bouffard, trésorière, et Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, quittent la séance, il est 20 h 18.*

125/07-04-15

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE MARS 2015

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois de mars 2015 se détaille comme suit :

Salaires :	125 617,19 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	77 496,47 \$
Comptes courants :	<u>477 822,20 \$</u>
Total :	680 935,86 \$

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 226.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 226 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 226.

ADOPTÉE

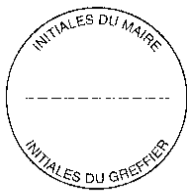
126/07-04-15

TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU RÉSERVOIR POUR LE RÉSEAU D'ALIMENTATION D'EAU POTABLE DANS LE SECTEUR L'ANNONCIATION ET AUTRES TRAVAUX – APPROBATION DES COMPTES SOUMIS SUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 230

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des factures relatives au règlement d'emprunt numéro 230 au montant total de 157 195,96 \$, incluant les taxes applicables, le tout conformément au rapport préparé par la trésorière, Mme Nicole Bouffard, en date du 31 mars 2015.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

127/07-04-15

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2015

GESTION ADMINISTRATIVE

RETRAIT DU « CLUB DE SKI DE FOND DES SIX CANTONS » À TITRE D'ASSURÉ ADDITIONNEL SUR LA POLICE D'ASSURANCE DE LA VILLE

CONSIDÉRANT que le « Club de ski de fond des Six Cantons » était ajouté à la police d'assurance de la Ville à titre d'assuré additionnel étant donné l'entente de gestion dudit club avec l'organisme Plein Air Haute-Rouge;

CONSIDÉRANT que la Ville est maintenant gestionnaire du club et que ce dernier est automatiquement assuré à même la police d'assurance de la Ville et qu'il y a lieu de le retirer à titre d'assuré additionnel;

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

De retirer le « Club de ski de fond des Six Cantons » à titre d'assuré additionnel sur la police d'assurance de la Ville.

Que la trésorière soit autorisée à signer tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'elle soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

128/07-04-15

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT POUR LE DÉPLOIEMENT AU QUÉBEC DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

CONSIDÉRANT que l'entente de partenariat pour le déploiement au Québec de bornes de recharge pour véhicules électriques signée avec Hydro-Québec est échue depuis le 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT l'acte d'amendement présenté par Hydro-Québec le 20 mars 2015 dans le cadre du renouvellement de l'entente pour une période de cinq (5) ans, lequel acte ne change rien à la nature même de l'entente;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

De renouveler l'entente de partenariat pour le déploiement au Québec de bornes de recharge pour véhicules électriques pour une période de cinq (5) ans, et ce, selon les termes et conditions prévus à l'entente originalement signée le 22 octobre 2012 en fonction des modifications proposées à l'acte d'amendement présenté par Hydro-Québec le 20 mars 2015.

Que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer l'acte d'amendement pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

129/07-04-15

Remplacée par la
résolution numéro
025/11-01-16

COMITÉS ET COMMISSIONS – MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 430/17-11-14

CONSIDÉRANT la résolution numéro 430/17-11-14, adoptée lors de la séance d'ajournement du 17 novembre 2014, portant sur la nomination des délégués et substituts au sein des comités et commissions;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2015

CONSIDÉRANT qu'un seul substitut a été nommé au sein du conseil d'administration du Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL) et qu'il y a lieu de nommer un deuxième substitut;

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

De modifier la résolution numéro 430/17-11-14, adoptée lors de la séance d'ajournement du 17 novembre 2014, afin de nommer les membres suivants au sein du Conseil d'administration du Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL) :

Représentant : Yves Sigouin
Substitut : Diane Gargantini
Substitut : Déborah Bélanger.

Qu'une copie de la présente résolution soit acheminée à Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL).

ADOPTÉE

130/07-04-15

LETTRÉ D'ENTENTE NUMÉRO 2012-2016/22 AVEC LE SYNDICAT CONCERNANT LA MODIFICATION D'HEURES LORS DES JOURS FÉRIÉS CHÔMÉS ET PAYÉS DE LA PERSONNE SALARIÉE AFFECTÉE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la conclusion de la lettre d'entente numéro 2012-2016/22 intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2867, telle lettre d'entente dûment signée par la mairesse, Mme Déborah Bélanger, et la directrice générale, Mme Julie Godard, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

131/07-04-15

Remplacé par la
résolution numéro
273/04-07-16

MODIFICATION DU POSTE « INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT »

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

De remplacer le poste « inspecteur en bâtiment et environnement » par les trois (3) postes suivants :

- officier en bâtiment (statut poste régulier à temps complet);
- officier en environnement (statut poste régulier à temps partiel);
- officier en urbanisme (statut poste régulier à temps partiel).

D'approuver chacun des statuts et chacune des descriptions de tâches telles que présentées par le Service d'urbanisme et d'environnement et la direction générale.

Que dans tous les règlements et dans tous les documents faisant référence au terme « inspecteur en bâtiment et environnement », celui-ci soit remplacé par le terme « officier en bâtiment ou en environnement ou en urbanisme ».

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

132/07-04-15

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2015

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

APPEL D'OFFRES – DISPOSITION DE BIENS MATÉRIELS EXCÉDENTAIRES DE LA VILLE

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise le Service du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la disposition de biens matériels excédentaires de la Ville, le tout selon les recommandations des directeurs des services de la Ville.

Que la décision sur les offres reçues soit prise ultérieurement par le conseil.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des offres reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Que l'appel d'offres soit publié dans l'édition locale du journal *L'Information du Nord*.

ADOPTÉE

133/07-04-15

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2014-04 – CONCIERGERIE D'ÉDIFICES MUNICIPAUX POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUIN 2014 AU 31 MAI 2015 – PROLONGATION DU CONTRAT POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 30 JUIN 2015

CONSIDÉRANT la résolution numéro 217/12-05-14, adoptée lors de la séance d'ajournement du 12 mai 2014, adjugeant le contrat relatif à la conciergerie de sept (7) édifices municipaux de la Ville à Mme Andrée Lauzon pour la période du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2015;

CONSIDÉRANT qu'aucune soumission n'a été reçue suite à l'appel d'offres numéro 2015-01 sur invitation pour la conciergerie de huit (8) édifices municipaux de la Ville pour la période du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2016;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prolonger le contrat actuellement en vigueur pour la conciergerie d'édifices municipaux pour la période du 1^{er} juin 2015 au 30 juin 2015, et ce, afin de donner à la Ville les délais nécessaires à la rédaction des nouveaux documents pour procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres;

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

De prolonger le contrat relatif à la conciergerie de sept (7) édifices municipaux de la Ville, présentement en vigueur avec Mme Andrée Lauzon et prenant fin le 31 mai 2015, pour la période du 1^{er} juin 2015 au 30 juin 2015, et ce, aux mêmes conditions que celles mentionnées aux documents d'appel d'offres numéro 2014-04 sur invitation de la Ville ainsi qu'à la résolution numéro 217/12-05-14 mentionnée ci-dessus.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

134/07-04-15

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2015

SERVICES D'UNE AGENCE DE SÉCURITÉ – OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat pour les services d'une agence de sécurité à l'entreprise « Trimax Sécurité inc. » pour une patrouille nocturne pendant la saison estivale couvrant la période du 15 juin 2015 au 7 septembre 2015, au taux horaire de 28,55 \$ plus les taxes applicables, pour un total approximatif de 400 heures, et ce, conformément à leur proposition du 27 février 2015.

Que le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant au présent dossier.

ADOPTÉE

135/07-04-15

PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018 – MANDAT PROFESSIONNEL À UNE FIRME D'INGÉNIEURS-CONSEILS POUR LA RÉDACTION DU PLAN D'INTERVENTION

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un mandat professionnel à la firme « N. Sigouin Infra-Conseils » pour la rédaction du plan d'intervention dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018, tel mandat au montant total de 15 000 \$ plus les taxes applicables, et ce, conformément à leur proposition du 26 février 2015.

Que ladite dépense soit prise à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018.

ADOPTÉE

136/07-04-15

CONTRAT DE SERVICES DE FOURRIÈRE POUR LE CONTRÔLE DES CHIENS

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un contrat au « Centre Canin Ménard » pour les services de fourrière pour le contrôle des chiens pour une période de trois (3) ans, et ce, aux mêmes conditions que l'entente précédente se terminant le 8 mars 2015.

D'autoriser le paiement de la somme de 1 200 \$ plus les taxes applicables, payable annuellement pour pouvoir bénéficier du service de la fourrière du « Centre Canin Ménard » pour l'année 2015, incluant une patrouille de quatre (4) heures ainsi qu'une autre patrouille supplémentaire au coût de 180 \$

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

137/07-04-15

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2015

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT RELATIVE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 250 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX SUR DES CHEMINS ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN DÉFRAYER LES COÛTS

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte le dépôt du certificat de la greffière concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 250 décrétant des travaux sur des chemins et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts, tenue le 18 mars 2015, lequel se résume comme suit :

- Nombre de personnes habiles à voter : 5 446
- Nombre requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire : 500
- Nombre de demandes faites : 4

Par conséquent, le Règlement numéro 250 décrétant des travaux sur des chemins et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 18 mars 2015.

ADOPTÉE

138/07-04-15

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 252 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 182 RELATIF AU ZONAGE

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a adopté le Règlement numéro 182 relatif au zonage;

CONSIDÉRANT que ledit règlement numéro 182 est entré en vigueur le 29 novembre 2011 et a été modifié par le règlement numéro 201 entré en vigueur le 13 juin 2012, modifié par le règlement numéro 215 entré en vigueur le 1^{er} mai 2013 et modifié par le règlement numéro 235 entré en vigueur le 9 juin 2014;

CONSIDÉRANT que des modifications ont été soumises au conseil et qu'il y a lieu de modifier ledit règlement numéro 182;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 182 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Yves Sigouin lors de la séance ordinaire du 2 mars 2015;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de Règlement numéro 252 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage lors de la séance ordinaire du 2 mars 2015;

CONSIDÉRANT que, suite à la tenue d'une assemblée publique de consultation le 23 mars 2015, il y a lieu d'adopter un second projet de règlement numéro 252, incluant les modifications suivantes :

- à l'article 4.3, le paragraphe suivant est retiré :
 - « o) la garde d'animaux (chiens de traîneaux) associée à une activité récréotouristique dans le Parc régional du réservoir Kiamika pour



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2015

une période maximale de six (6) mois par année et comprenant les mois de novembre à mai, sont autorisés à titre d'usages temporaires sous l'autorisation d'une résolution du conseil municipal et en respectant toutes autres lois et règlements applicables; »;

- à l'article 7, le numéro de puce « 7.1.1 » a été remplacé par « 7.1 » et le numéro de puce « 7.2.1 » a été remplacé par « 7.2 » (modification cléricale);
- dans la grille A-02, il y a eu modification des références dans les notes du « 10,3,2 » par « 10.3.2 » (modification cléricale);

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent second projet de règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Que le second projet de Règlement numéro 252 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage soit et est adopté.

Que le second projet de règlement numéro 252 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

139/07-04-15

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 254 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 184 RELATIF AU LOTISSEMENT

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a adopté le Règlement numéro 184 relatif au lotissement;

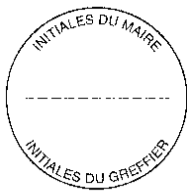
CONSIDÉRANT que ledit règlement numéro 184 est entré en vigueur le 29 novembre 2011 et a été modifié par le règlement numéro 203 entré en vigueur le 13 juin 2012, modifié par le règlement numéro 217 entré en vigueur le 1^{er} mai 2013 et modifié par le règlement numéro 237 entré en vigueur le 9 juin 2014;

CONSIDÉRANT que des modifications ont été soumises au conseil et qu'il y a lieu d'amender ledit règlement numéro 184;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 184 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Denis Lacasse lors de la séance ordinaire du 2 mars 2015;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de Règlement numéro 254 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement lors de la séance ordinaire du 2 mars 2015;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2015

CONSIDÉRANT que, suite à la tenue d'une assemblée publique de consultation le 23 mars 2015, il y a lieu d'adopter un second projet de règlement numéro 254, lequel ne comporte aucune modification;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent second projet de règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que le second projet de Règlement numéro 254 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement soit et est adopté.

Que le second projet de règlement numéro 254 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

140/07-04-15

APPROBATION DE L'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS ENTRE LA VILLE ET LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'entente de services aux sinistrés devant intervenir entre la Ville de Rivière-Rouge et la Société canadienne de la Croix-Rouge pour une durée de trois (3) ans à partir de la date de signature de l'entente en 2015, soit pour les années 2015, 2016 et 2017.

D'approuver les coûts per capita par année comme suit :

- 0,15 \$ pour 2015 - 2016
- 0,16 \$ pour 2016 - 2017
- 0,16 \$ pour 2017 - 2018

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

TRANSPORT ROUTIER

141/07-04-15

MODIFICATION AUX TARIFS APPLICABLES PAR TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DES LAURENTIDES POUR LES SERVICES DE TRANSPORT ADAPTÉ

CONSIDÉRANT que pour 2013, le ministère des Transports du Québec (MTQ) n'a versé que 69 % de l'allocation supplémentaire sur la variation de l'achalandage, soit 38 130 \$ de moins que le montant prévu, au Transport adapté et collectif des Laurentides (TACL) pour le service de transport adapté;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2015

CONSIDÉRANT que pour 2014, le MTQ n'a versé que 49 % de l'allocation supplémentaire prévue pour la variation de l'achalandage, soit 62 990 \$ de moins que le montant prévu, au TACL pour le service de transport adapté;

CONSIDÉRANT que ces coupures représentent plus de 100 000 \$ en deux (2) ans pour le service de transport adapté du TACL;

CONSIDÉRANT que le rapport financier 2014 du TACL présente une insuffisance des produits sur les charges de près de 80 000 \$ pour l'année 2014, montant qui pourra être résorbé par le surplus accumulé;

CONSIDÉRANT que pour 2015, le budget adopté du TACL prévoyait que l'allocation supplémentaire pour la variation de l'achalandage serait réduite de 38 130 \$ et qu'une diminution d'au moins 62 990 \$ est anticipée;

CONSIDÉRANT que le transport adapté doit atteindre l'équilibre budgétaire dès l'année 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'augmentation des tarifs du service de transport adapté, tel que présenté par le Transport adapté et collectif des Laurentides (TACL), faisant passer le coût du passage de 3,25 \$ à 3,75 \$, et ce, à compter du 1^{er} mai 2015.

Qu'une copie de la présente résolution soit acheminée au ministre des Transports du Québec, M. Robert Poëti.

ADOPTÉE

142/07-04-15

INSTALLATION D'UN LAMPADAIRE À L'INTERSECTION DE LA MONTÉE DU LAC-CASTOR ET DE LA ROUTE 117

CONSIDÉRANT le manque d'éclairage à l'intersection de la montée du Lac-Castor et de la route 117;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics relative à un accès sécuritaire à cette intersection;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'installation d'un lampadaire à l'intersection de la montée du Lac-Castor et de la route 117.

Que le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, les documents se rattachant à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer les suivis de la présente résolution.

ADOPTÉE

143/07-04-15

PROJET DES QUATRE (4) VOIES DE LA ROUTE 117 ENTRE LABELLE ET RIVIÈRE-ROUGE – POSITION DE LA VILLE QUANT AU TRACÉ

CONSIDÉRANT la résolution numéro 246/02-06-14, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 2 juin 2014, portant sur la position de la Ville de Rivière-Rouge quant au tracé des quatre (4) voies de la



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2015

route 117 entre la Municipalité de Labelle et la Ville de Rivière-Rouge proposés par le ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT que dans ladite résolution, la Ville se positionne quant à son désaccord avec le tracé qui suit la ligne électrique d'Hydro-Québec, entre la Municipalité de Labelle et la Ville de Rivière-Rouge, tel que discuté avec le Comité SOS 117;

CONSIDÉRANT qu'il est important que la Ville se positionne quant au tracé qu'elle privilégie;

CONSIDÉRANT que le projet des quatre (4) voies entre la Municipalité de Labelle et la Ville de Rivière-Rouge est nécessaire à l'économie régionale;

CONSIDÉRANT que pour la survie économique de Rivière-Rouge, il est essentiel que le tracé des quatre (4) voies suive la route 117 actuelle afin d'assurer une visibilité et une accessibilité aux entreprises situées au parc industriel et le long de la route actuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge désire préciser que le tracé des quatre (4) voies qu'elle préconise entre la Municipalité de Labelle et la Ville de Rivière-Rouge est celui qui suit la route 117 actuelle et réitère son désaccord face au tracé qui suit la ligne électrique d'Hydro-Québec, et ce, pour des raisons de survie économique régionale.

Que la Ville de Rivière-Rouge réitère sa demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) afin de tenir compte du contexte économique et des réalités de la Ville lors de l'élaboration finale du tracé pour ledit projet et que la Ville soit consultée lors de ce processus.

Que la présente résolution soit acheminée au ministre des Transports du Québec, M. Robert Poëti, à la ministre responsable de la région des Laurentides, Mme Christine St-Pierre, au député de Labelle, M. Sylvain Pagé, à la directrice régionale Laurentides-Lanaudière du ministère des Transports du Québec, Mme Sylvie Laroche, au président du Comité SOS 117, M. Pierre Flamand, à la MRC d'Antoine-Labelle ainsi qu'à la directrice de la Société de développement commercial de Rivière-Rouge, Mme Marlène Tanguay.

ADOPTÉE

144/07-04-15

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR UNE RÉPARATION MAJEURE DE LA BENNE QUATRE (4) SAISONS D'UN CAMION DU SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la réparation majeure de la benne quatre (4) saisons du camion, identifié sous le numéro 300-08, du secteur Sainte-Véronique, auprès de la compagnie « Distribution & Services RG » au montant total de 20 934,65 \$ incluant les taxes applicables (coût de 18 208 \$ avant les taxes applicables).



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2015

Que ladite dépense soit acquittée à même le budget pour un montant de 10 000 \$ et l'excédent à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

145/07-04-15

Remplacée par la
résolution numéro
302/03-08-15

APPROPRIATION DU FONDS DE ROULEMENT POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UNE CLÔTURE POUR PROTÉGER LE CHAMP D'ÉPURATION DU BÂTIMENT DE LA PLAGE DU VILLAGE-RELAIS DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat et l'installation d'une clôture pour protéger le champ d'épuration du bâtiment de la plage du Village-relais dans le secteur Sainte-Véronique auprès de la compagnie « Inter Clôtures Clobec » au montant total de 9 490,46 \$ incluant les taxes applicables (coût de 8 254,37 \$ avant les taxes applicables).

Que ladite dépense soit acquittée à même le fonds de roulement de la Ville et soit remboursée sur une période de trois (3) ans.

ADOPTÉE

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

146/07-04-15

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA FONDATION DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE POUR L'ENVIRONNEMENT – PROJET « MON ÉCOLE, MA VIE, MON ARBRE » DANS LE NOYAU VILLAGEOIS

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

De mandater la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement de la Ville pour la présentation et le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière 2015 de « la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement » pour un projet relatif au Plan Vert de la Ville, soit pour le projet « Mon école, ma vie, mon arbre » dans le noyau villageois, dans le secteur Sainte-Véronique.

Que la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement soit autorisée à signer tous les documents se rattachant à ce dossier, notamment le protocole d'entente si la Ville obtient la subvention, et ce, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

Que la Ville de Rivière-Rouge s'engage à défrayer une partie des coûts relatifs audit projet.

D'autoriser qu'un montant maximum de 2 000 \$ soit pris à même le « Fonds vert » de la Ville pour assumer une partie des coûts reliés à ce projet.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

147/07-04-15

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2015

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR UNE AIDE FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL (SDC) DE RIVIÈRE-ROUGE

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le versement d'une aide financière supplémentaire à la Société de développement commercial (SDC) de Rivière-Rouge au montant de 650 \$ pour l'organisation d'activités.

Que le Service de la trésorerie fasse le versement dès réception d'une recommandation à cet effet par la Directrice – Culture, événements et vie communautaire ou par la directrice générale de la Ville, le tout faisant suite à une demande écrite de la SDC décrivant l'activité pour laquelle l'aide financière sera utilisée.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

ADOPTÉE

148/07-04-15

ADOPTION DU PLAN D'ACTION DE L'ANNÉE 2 DE LA POLITIQUE FAMILIALE

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver le plan d'action de l'année 2 de la Politique familiale de la Ville de Rivière-Rouge tel que présenté par le Service des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE

149/07-04-15

ENTENTE D'UTILISATION DE « CAMPIN.CA » POUR LES RÉSERVATIONS EN LIGNE DU CAMPING SAINTE-VÉRONIQUE

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la signature de l'entente d'utilisation de « Campin.ca » dans le cadre de l'utilisation de leur système de réservation et de gestion en ligne pour le Camping Sainte-Véronique, et ce, pour une durée indéterminée jusqu'à la fin de l'utilisation du système par la Ville ou à la résiliation de l'entente selon les modalités prévues à ladite entente.

Que la Directrice – Sport et tourisme, Mme Sophie Sigouin, soit autorisée à signer ladite entente d'utilisation pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

150/07-04-15

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2015

RECONNAISSANCE D'UN ORGANISME AUX FINS DU PROGRAMME D'ASSURANCE DE DOMMAGES OFFERT PAR L'INTERMÉDIAIRE DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a adhéré au programme de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) relatif aux assurances de dommages pour les organismes à but non lucratif oeuvrant sur son territoire;

CONSIDÉRANT que l'organisme « Club de patinage artistique de la Vallée de la Rouge », oeuvrant sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge, demande à être reconnu par le conseil aux fins d'adhérer et de prendre une assurance de dommages offerte par le programme de l'UMQ;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la Ville de Rivière-Rouge reconnaisse, aux fins du programme d'assurance de dommages de l'UMQ, l'organisme « Club de patinage artistique de la Vallée de la Rouge ».

Que l'organisme « Club de patinage artistique de la Vallée de la Rouge » assume entièrement les coûts de cette assurance.

ADOPTÉE

DIVERS

151/07-04-15

DEMANDE D'APPUI – ABOLITION DU FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉS

CONSIDÉRANT que l'annonce de l'abolition du Fonds de soutien aux territoires en difficultés inquiète les municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle, puisque la revitalisation passe par plusieurs actions dans une perspective à long terme et qu'il y a encore des municipalités dévitalisées dans la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT qu'un nouveau fonds d'aide régional est prévu, mais comme la majorité des annonces, ce fonds risque d'être amputé de plusieurs milliers de dollars;

CONSIDÉRANT que le nouveau fonds régional annoncé sur un grand territoire comme la MRC d'Antoine-Labelle risque d'avoir moins d'impacts spécifiques sur les municipalités dévitalisées puisque les distances sont très importantes, ce qui risque d'en réduire l'efficacité;

CONSIDÉRANT que les municipalités dévitalisées de la MRC d'Antoine-Labelle veulent démarrer une démarche de consultation citoyenne justement pour développer des nouvelles idées dans une perspective de dynamisation de son milieu, mais que présentement aucun fonds n'est disponible;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2015

De demander au gouvernement provincial de réserver un fonds spécifique pour les municipalités dévitalisées et que ce fonds soit à la hauteur des besoins de celles-ci pour les aider à sortir de leur dévitalisation et de prendre en considération la réalité des municipalités moins peuplées, compte tenu particulièrement du fait que les responsabilités financières ne cessent de s'accroître.

De demander au gouvernement que ce fonds soit versé directement aux municipalités dévitalisées afin que les sommes prévues ne soient pas distribuées à l'ensemble des municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle.

Qu'une copie de la présente résolution soit acheminée au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau, à la ministre responsable de la région des Laurentides, Mme Christine St-Pierre, au député de Labelle, M. Sylvain Pagé, à la MRC d'Antoine-Labelle, aux municipalités qui en sont membres ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

152/07-04-15

MORATOIRE SUR L'INSTALLATION DES BOÎTES POSTALES COMMUNAUTAIRES PAR POSTES CANADA

CONSIDÉRANT que Postes Canada a annoncé au mois de décembre 2013 une importante réforme de ses services;

CONSIDÉRANT que cette réforme prévoit de mettre fin à la distribution du courrier à domicile d'ici à 2018-2019;

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a dénoncé cette réforme par résolution le 20 février 2014;

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a demandé une suspension de la réforme entreprise par résolution le 8 octobre 2014;

CONSIDÉRANT que malgré un engagement d'une meilleure consultation auprès des municipalités, Postes Canada a accéléré sa réforme sans tenir compte de la diversité des réalités municipales;

CONSIDÉRANT que les municipalités sont propriétaires et gestionnaires de l'emprise publique municipale;

CONSIDÉRANT que les municipalités constituent des gouvernements de proximité responsables de nombreux services municipaux;

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent veiller à ce que les citoyens reçoivent toute l'information utile sur ces services;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge demande au gouvernement du Canada de mettre en place, dès maintenant, un moratoire sur l'installation des boîtes postales communautaires.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2015

Qu'une copie de la présente résolution soit acheminée au ministre des Transports du Canada, au président-directeur général de Postes Canada et au député de Laurentides-Labelle.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

153/07-04-15

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit ajournée au 27 avril 2015 à 17 h. Il est 21 h 08.

ADOPTÉE

Déborah Bélanger
Mairesse

Lise Cadieux
Greffière adjointe

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger, mairesse